

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE 23 SEPTEMBRE (23/09/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 septembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,
Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO,
Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON, **Adjoints**,
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO,
Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Hélène DELTORT (représentée par Mme CAVALIE), Mme Marie DOURLENT (représentée par Mme FANFELLE), **Adjoints**,
Mme. Eliane BENECH (représentée par M. ROUX), Mme Odile MARTY-MOTHES (représentée par Mme CASTRO), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représenté par M. GAUTHIER) **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Gérard CHOUKOU, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**

M. Guy ROQUEFORT est nommé secrétaire de séance.

08 - 23 Septembre 2010

BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2010 approuvant le Budget Primitif 2010,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 juillet 2010 approuvant la décision modificative n°1,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires,

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, 24 Voix Pour, 6 Abstentions (MM Benech, Gauthier et Roquefort ; Mmes Galho, Nicodème et Rollet) et 1 Contre (M Charles)

- ADOPTE la décision modificative n°2 au budget primitif 2010 Assainissement équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses				
Article	Chap.	Libellé	Montant voté Au BP + RAR + DM	Montant DM
Investissement				
23	2315	Installations, matériel et outillages techniques	755 844,34 €	-6 200,00 €
21	2182	Matériel de transport	15 000,00 €	6 200,00 €
Fonctionnement				
011	6063	Fournitures entretien	4 000,00	- 758,00
67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	927,00	758,00

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- DONNE délégation à Monsieur le Maire à l'effet de notifier à Mr le Sous-Préfet de Castelsarrasin et au Comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme
Monsac le 27 septembre 2010

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE
- 1 OCT. 2010
CASTELSARRASIN - 82

Le Maire
Jean Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :